

Gutenberg

La fibre 2013



filpac cgt

Bulletin d'Information de la section
RETRAITES du Silpac-CGT 31

19, place Saint-Sernin - 31070 TOULOUSE Cédex 7 - Tél. 05 62 30 37 80 - www.silpac31-lesamis.com

Vie de la section

Effectifs 2012 du Silpac CGT 31 Retraités et Conseil Syndicalpage 4

Assemblée générale des retraités du Silpac 31page 5

Actualité et Activité Sociales

Rétrospective des actions menées en 2012page 6

Réforme sur le marché du travail Retraites complémentairespage 10

Menace sur la Papeterie de La Moulassepage 12

Pour une Europe vraiment sociale !page 17

Fiscalitépage 18

La situation des retraités se dégrade Réagissons tous ensemble massivementpage 19

Protection sociale : Une note peu consensuellepage 21

L'espérance de vie en bonne santé a baissé en Francepage 22

Dépassements d'honorairespage 23

« Tiers payant contre génériques » le chantage du fric contre la santé publique !page 24

Hommage à notre centenaire Fernand Bordespage 26

Une activité toujours soutenue du Fonds social de l'ANDFS-CARPILIGpage 28

Maurice Pla nous a quittéspage 30

Sortie culturelle annuelle Les anciens ne craignent pas l'eau froidepage 31

Droit aux vacances de qualité pour touspage 32

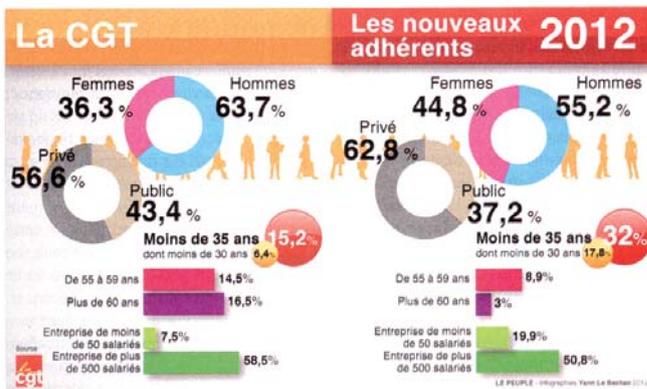
Centième anniversaire de Fernand Bordes



ANDFS-CARPILIG



Blanes



Les deux infographies montrent l'évolution sociologique de la CGT. Chez les nouveaux adhérents, il y a plus de femmes, de jeunes et de salariés du privé. On observe également une progression importante dans les PME.

2012 qui vient de s'achever, a vu son lot de restructurations et fermetures d'entreprises entraînant des milliers de licenciements, la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions du travail au nom de cette compétitivité chère au patronat.

2012 a vu également le changement de président avec la chute de Sarkozy et le sacre de Hollande laissant entrevoir une petite lueur d'espoir chez beaucoup de salariés.

2013 débute avec l'augmentation du chômage, l'annonce de nouveaux plans de licenciements, de nouveaux cadeaux faits au MEDEF avec un accord sur le marché du travail au service des licenciements et de la précarité. Accord dont les médias n'en retiennent que les signatures CFDT, CFTC et CGC.

Une année a donc chassé l'autre, la campagne présidentielle est passée et la petite lueur d'espoir s'est éteinte. Il ne nous faudra pas attendre du gouvernement de nouvelles recettes, il nous faudra bien les leur imposer. Les idées nous les avons et elles sont partagées par la majorité des salariés : les élections dans les TPE en sont un exemple. Trente pour cent des salariés ont voté pour la CGT et les valeurs qu'elle représente. Des salariés qui ne connaissent de la CGT que ce qu'ils en entendent dans les médias, qui ne nous voient généralement pas sur le terrain, nous ont fait très largement confiance, ce qui confère à la CGT des responsabilités nouvelles auprès de ce salariat. C'est le fruit du travail des camarades qui sont allés à leur rencontre pendant la campagne. (la section des retraités du SILPAC 31 y a activement participé dans le cadre le campagne régionale initiée par la Comité Régional)



Pour 2013, la voie est tracée : l'activité de terrain ça paye. Renforcer la CGT pour imposer nos choix passera obligatoirement par son implication partout.

Soyons convaincus que nous ne pèserons que par nos luttes !

L'année 2013 doit être celle de nos revendications, parmi lesquelles :

- Une loi contre le droit patronal absolu de licencier ;
- Le CDI comme règle ;
- Transformation des contrats précaires en CDI ;
- Embauche des jeunes ;
- Taxation des transactions spéculatives ;
- Répartition de la valeur ajoutée favorable aux salariés et non aux actionnaires ;
- Augmentation des salaires.

*Philippe Moitry,
Secrétariat régional.*

Effectifs 2012

du Silpac CGT 31 Retraités

ANTONY (Christian)	DE BERMONT (Alain)	LAVENET (Patrice)
BARTHET (Francis)	DE LA HUERTA	LEJEUNE (Bernard)
BAURE (Jean-Louis)	DELOR (Yvette)	LELONG (Georges)
BERGERES (Andrée)	DELSOL (Pierre)	MARGRAS (Bernard)
BESSIERES (Henri)	DONAZZON (Raymond)	MAURY (Henri)
BILLAC (Robert)	DUCOR (Jean)	MARY (Serge)
BILLIERES (Christian)	ESTEVA (Michel)	MAYLIE (Daniel)
BORDES (Fernand)	FILOUSE (Jacques)	MILHES (Georges)
BOUYASSE (Robert)	FLORENTIN (Emile)	MOLLA (Paul)
BUC (Pierre)	FRAISSE (Odette)	MONNA (Louis)
CAMPOURCY (Gérard)	GALINIER (Roland)	MORELLO (Henri)
CAMPOUSSI (Gérard)	GAYRAUD (André)	PALOS (Renée)
CARLOTTI (André)	GERMA (Jean Pierre)	PAPAIX (Jean-Gabriel)
CASTAING (Jacques)	GOBERT (Jean-Pierre)	PECH (Lucien)
CAUBET (Louis)	GONZALEZ (José)	PELOU (Alain)
CAYRAC (Gérard)	HERETE (Jules)	PEYRE (René)
CHAMPINOT (René)	HERNANDEZ (Baldomero)	PICARD (Henri)
CHARRIE (Jean Louis)	HOHLWECK (Gérard)	PLA (Maurice)
CHELLE (Daniel)	HUC (Christian)	RECOCHE (Guy)
CHERBONNIER (Monique)	IRANZO (Christiane)	ROUX (Roland)
CHERY (Jackie)	JUNYENT (Pierre)	SABADIE (Alain)
COMBEBIAC (Jean-Pierre)	KANCHINE (Nicolas)	SENTENAC (René)
CORTES (Bienvenu)	LABARBERA (Jacques)	VADILLO (François)
COSTAMAGNA (Denise)	LACOSTE (Jacques)	VERNHES (Robert)
COSTES (Guy)	LAPIAN (Gérard)	VILA (Maurice)
CRIQ (Christian)	LAURENT (Henri)	

Conseil Syndical

Secrétariat

Secrétaire : Bernard MARGRAS
Secrétaire-Adjoint : Bernard LEJEUNE
Secrétaire propagande : Jacques FILOUSE
Trésorier : Christian ANTONY
Trésorier adjoint : Jean-Pierre COMBEBIAC
ANDFS : René PEYRE

Membres

Denise COSTAMAGNA
Jackie CHERY
Jean BAURE
Monique CHERBONNIER
Henri MORELLO
Jacques LABARBERA
Daniel CHELLE

Assemblée Générale 2013 des retraités du SILPAC 31

« Bonjour à tous !

L'an dernier à pareille époque, nombre de salariés et de retraités avaient mis beaucoup d'espoir dans un changement éventuel de gouvernance de notre pays. En effet, au printemps dernier, les urnes ont parlé, donnant la majorité à un Président de la République et un Parlement de gauche.

Durant la campagne électorale ces derniers ont fait des promesses intéressantes pour l'ensemble de notre peuple. On savait très bien que toutes ne seraient pas tenues au fil du quinquennat, mais quand même que la majorité d'entre elles seraient adoptées.

La nouvelle équipe au pouvoir a promis d'apporter de nouveaux avantages à certains, de nouvelles contraintes pour d'autres, mais des sacrifices pour tous compte tenu de l'héritage catastrophique que nous a laissé l'équipe sortante. Mais qu'à cela ne tienne, qu'en est-il aujourd'hui ?

Il n'y a guère qu'un semestre que le nouveau gouvernement est en place, mais la politique de Sarkozy et les siens se poursuit, les promesses du Président Hollande et son gouvernement sont revues à la baisse dans plusieurs domaines, renvoyées à plus tard, voire même oubliées.

C'est ainsi que l'adhésion de la nouvelle majorité au Traité européen (TSCG) et à la loi organique portant « règle d'or », préconisés par le tandem Merkel/Sarkozy, a été ratifié avec l'aide de la droite, sans aucune modification. Pourtant, l'actuel Président de la République s'était engagé à le renégocier. Le pacte de compétitivité passé avec le patronat en dit long sur les intentions de ce gouvernement qui, tous les jours fait de nouvelles concessions à un patronat de plus en plus demandeur et exigeant.

Pour les retraités, la situation continue de se dégrader, même à devenir dramatique pour beaucoup d'entre eux, si le rapport de la Cour des comptes concernant nos régimes de retraite et de protection sociale est pris en considération par nos instances dirigeantes, comme indiqué par ailleurs dans ce bulletin.



Tout de même, force est de constater aujourd'hui que les majorités politiques changent, mais que les mêmes problèmes subsistent pour salariés et retraités. C'est pourquoi nous devons intensifier nos luttes face à un ultralibéralisme et des puissances de l'argent qui avancent sans pitié, sans vergogne et broient tout sur leur passage, il y va de la survie de nos régimes de retraite et de protection sociale.

A l'heure actuelle les retraités sont taxés de tous les maux : le montant de leur retraite est trop élevé ; ils coûtent trop cher à la Sécurité sociale et aux mutuelles ; ils vivent trop longtemps et grèvent le budget des caisses de retraite. Alors, à quand l'euthanasie ? On peut se poser légitimement la question.

Alors, ne nous laissons pas abuser, restons vigilants, manifestons ensemble massivement notre mécontentement, dans l'unité avec d'autres forces syndicales et politiques si possible. Les retraités veulent être traités en êtres responsables qu'on ne peut pas négliger, utiles à la société. Pour être respectés comme il se doit réagissons, montrons notre puissance, surtout devant les urnes !

Malgré les mauvais coups qu'on nous prépare, gardons espoir tout de même, bonne année 2013 et bonne santé pour vous et ceux qui vous sont chers. »

Jacques Filouse.

Rétrospective des actions

menées en 2012

Malgré le changement de majorité politique et de gouvernement, la bataille syndicale s'est poursuivie pour la CGT avec autant de pugnacité.

Malgré la courte trêve estivale due aux élections présidentielles et législatives, les sections syndicales, amenées par la CGT, ont lancé des actions unitaires revendicatives contre la casse du contrat social, la revalorisation des salaires et des retraites, la défense de la protection sociale, la perte d'autonomie, la dépendance et les dépassements d'honoraires de certains médecins, etc.

Bien que la direction de notre pays ait changé d'équipe, les problèmes demeurent et doivent être traités dans l'urgence, au mieux pour tous nos concitoyens. C'est pourquoi les salariés et les retraités, faisant abstraction de toute considération politicienne, ont poursuivi leurs luttes sans état d'âme et animé les mouvements protestataires suivants :

Mercredi 29 février

Trop, c'est trop ! Agissons contre les mauvais coups ! C'est le motif de l'appel lancé par la Confédération Européenne des Syndicats en France, Italie, Allemagne, Espagne, Chypre, Belgique contre le Projet de traité européen, qui renferme des mesures qui vont à l'encontre des intérêts des salariés : TVA sociale, impôt le plus inégalitaire ; accords de compétitivité, modifiant la durée du travail et les salaires ou augmentation de la durée du travail avec le salaire inchangé et obligation d'accepter ; recul des garanties collectives dans tous les pays. A Toulouse, cinq mille personnes ont participé à ce rassemblement.



Mercredi 9 mars

L'Union Confédérale des Retraités CGT a appelé ses adhérents à se mobiliser pour exiger du MEDEF et du conseil d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC une réelle revalorisation des retraites complémentaires et dit stop à l'attaque continuelle contre le pouvoir d'achat des retraités. Le MEDEF s'opposait, en effet, à l'application du rattrapage de l'année précédente. Les retraités demandent une juste prise en compte de l'inflation réelle des prix et que le versement des pensions réglées au 1er avril 2012 s'effectue sur la base des prévisions d'inflation et d'évolution du salaire moyen présentées dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale. La CGT a revendiqué également pour les retraités le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier et le montant de la pension de réversion à 75 % de la retraite initiale.

Jeudi 17 mars

L'intersyndicale CGT, CFDT, Unitaires, Fédération de la fonction publique s'est mobilisée pour la défense de la perte d'autonomie et appelé ses troupes à participer massivement au rassemblement de ce jour. Pour l'intersyndicale, l'allongement de la vie n'est pas un coût mais une chance. Contrairement aux idées véhiculées, l'OCDE note que les retraités participent pour 13 % au PIB, alors que le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie ne représente que 1 % du PIB. L'APA est financée à 72 % par les

Rétrospective des actions

menées en 2012

conseils généraux, tandis que la quote-part à la charge des bénéficiaires est souvent trop lourde pour un grand nombre d'entre eux.

Les retraités refusent catégoriquement le recours aux assurances privées et demandent un grand service public d'aide à la personne. Pour eux, la prise en charge de la perte d'autonomie est un droit universel qui doit être assuré par la solidarité nationale au sein de la Sécurité sociale. C'est pour affirmer ces exigences qu'ils manifestaient ce jour.

Jeudi 29 mars

Avec la seule CGT, manifestation pour la défense de la Protection sociale afin de permettre d'assurer à l'ensemble de la population une protection contre tous les aléas de la vie et leurs conséquences en termes de perte ou de diminution de revenus.

Ces dernières années, le quinquennat Sarkozy a été désastreux en ce qui concerne les retraites, avec l'attaque contre les régimes spéciaux et l'allongement de la durée des cotisations. Pour la santé, déremboursement de médicaments et taxation des mutuelles. En ce qui concerne la perte d'autonomie, tentative de renvoyer la gestion de cette prestation au privé. Toutes ces mesures restrictives pénalisent le pouvoir d'achat des Français.



Solidarité MOLEX :
Délégation du SILPAC 31 au rassemblement
du 5 avril 2012 devant le tribunal

Mardi 1er mai

Cette journée commémorative de la Fête du Travail était particulièrement marquée par l'austérité généralisée en Europe et dans le monde, entretenue par l'ultralibéralisme du monde de la finance. Cette

journée particulièrement importante pour salariés et retraités leur permettait, à la veille des échéances électorales, de poser aux futurs élus les problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, UNEF, AGET et UNL ont voulu faire de ce 1er mai 2012 une journée de paix, exprimant leur soutien aux peuples en lutte pour leur liberté et de meilleures conditions d'existence. Elles ont appelé tous les salariés, syndiqués ou non, à un grand rassemblement à Toulouse.



Dimanches 22 avril et 6 mai

Premier round, avec les élections présidentielles, pour exprimer notre désaccord ou non sur la politique gouvernementale et pour affirmer nos exigences avec notre bulletin de vote.

Mercredi 30 mai

Manifestation à Saint-Girons, qui a rassemblé 800 manifestants, contre la délocalisation d'une partie de la production vers d'autres usines du groupe et pour la sauvegarde de la Papeterie de La Moulasse.

Dimanches 10 et 17 juin

Les Français ayant fait un premier choix et élu un nouveau Président de la République, le deuxième round devait confirmer ou infirmer le verdict des présidentielles à l'occasion des élections législa-

Rétrospective des actions

menées en 2012

tives et désigner les députés les mieux à même de les représenter pour sortir de la crise et défendre les intérêts de chacun au bénéfice de tous à l'Assemblée nationale et gérer le lourd héritage laissé par leurs prédécesseurs.

Jeudi 28 juin

Après une trêve syndicale qui a laissé place à la politique, le rideau s'est ouvert à nouveau sur les problèmes récurrents qui perdurent. C'est pourquoi la CGT a organisé un pique-nique revendicatif à Toulouse, devant l'établissement du MEDEF, pour indiquer au patronat que la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 devait répondre aux besoins des salariés et à la volonté affichée par le nouveau Président de la République d'un dialogue social sur l'emploi, la formation, les rémunérations et le pouvoir d'achat, l'égalité professionnelle, le redressement de l'appareil production, l'avenir et la rémunération des retraités, le financement de la protection sociale, ainsi que la modernisation de l'Etat, des collectivités locales et des services publics.

Jeudi 13 septembre

Après la pause traditionnelle estivale, la CGT remontait au créneau pour faire face aux plans



Pour populariser le vote CGT aux élections dans les Très Petites Entreprises : les retraités toujours présents !



sociaux qui se multiplient, aux réductions d'emplois, aux délocalisations et mobilisait les salariés pour leur dire l'urgence qu'il y avait à agir ensemble dans l'unité, pour défendre aujourd'hui comme hier, quel que soit le gouvernement en place, leurs revendications et conditions de travail.

Mardi 25 septembre

« Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées ! », c'est le slogan qui présidait le rassemblement de ce jour à Saint-Girons, pour défendre et empêcher le transfert de la production de la Papeterie de La Moulasse sur d'autres sites du groupe Schweizer Mauduit. En présence de Marc Peyrade, secrétaire général de la FILPAC, la CGT a appelé tous les syndicats et la population, en solidarité avec le personnel de La Moulasse, à une manifestation, une assemblée générale des salariés, un débat public et à participer à toutes initiatives de défense de l'emploi et du cadre de vie sur les sites du groupe. La population et tous les salariés sensibilisés par ce vaste rassemblement, se sont mobilisés en nombre pour soutenir cette action ô combien cruciale pour la survie de notre département.

Dimanche 30 septembre

Le Président de la République, François Hollande, voulait faire ratifier au plus vite par le Parlement le Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro, intitulé Pacte budgétaire, mis en place par le Président sortant Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel, le 25 mars dernier. Pourtant, les faibles mesures de croissance annoncées, le 29 mai dernier, par le nouveau Président, ne constituait en rien la

Rétrospective des actions

menées en 2012

renégociation promise par le candidat François Hollande d'un traité qui ajoute de l'austérité à l'austérité. C'est la raison pour laquelle salariés et retraités manifestaient ce dimanche pour dire « non » à l'adoption du traité européen et à l'austérité permanente.

Jeudi 4 octobre

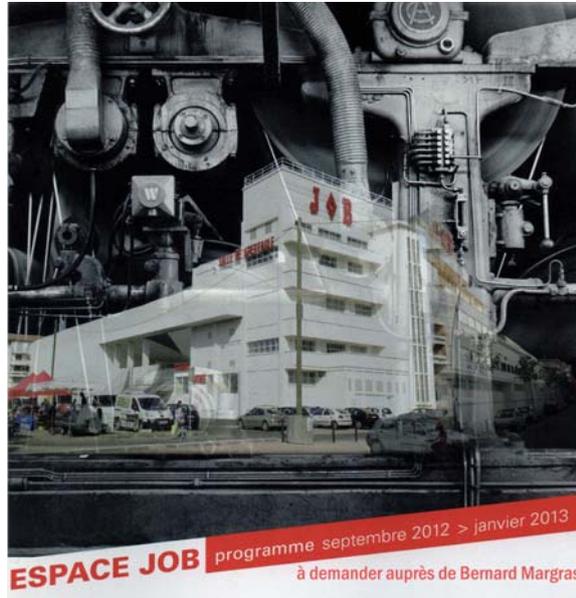
« Jeudi de la colère de la santé ! » Dans le cadre de la Semaine européenne contre la marchandisation de la santé, l'intersyndicale CGT/SUD des hospitaliers de Toulouse a organisé un rassemblement contre la mise en danger par l'austérité du service public de santé, suivi par de nombreux professionnels concernés.

Mardi 9 octobre

Afin d'être entendus et respectés, les retraités manifestaient ce jour à Toulouse et le jeudi 11 octobre à Paris, devant l'Assemblée nationale, pour dénoncer les conditions d'existence de nombreux retraités, dont 940 000 perçoivent le minimum vieillesse, plus d'un million vivent en dessous du seuil de pauvreté. Combien demain avec les mesures drastiques en vigueur et en préparation contre les pensions. C'est pourquoi, ensemble et solidaires, combattons les idées visant à considérer les retraités comme une charge pour la société et à opposer la jeunesse à leurs anciens. Non, les retraités ne sont pas des nantis !

Mercredi 14 novembre

Ce jour-là, dans notre pays comme partout en Europe, la quasi totalité des organisations syndicales ont appelé à un temps fort de convergence, de mobilisation, d'action et de solidarité pour dénoncer et s'opposer à l'austérité qui fait payer aux salariés et retraités la crise du système capitaliste dont ils ne sont en rien responsables. Pour combattre cette austérité il ne faut pas rester l'arme au pied, mais prendre appui sur les luttes et actions menées récemment, seule



solution pour imposer un réel changement de politique économique et sociale. A Toulouse, la manifestation organisée par la CGT a réuni quelque cinq mille personnes.

Jeudi 13 décembre

Une dernière fois en cette année 2012, les salariés et les retraités CGT se sont déplacés devant les locaux du MEDEF pour dire aux employeurs que la précarité, la flexibilité, le chômage, les bas salaires et les mesures de rétorsions préconisées à l'encontre des retraités sont intolérables. Nous clamons haut et fort, ça suffit !

Nous voulons vivre décemment, avoir un emploi stable et bien rémunéré pour tous ! Nous réclamons une protection sociale qui réponde à nos besoins !

Nous refusons la baisse de nos prestations de retraites !

La mobilisation c'est maintenant ! Il faut peser sur les négociations sans attendre. C'est pourquoi salariés et retraités se sont rendus en nombre, en cette mi-décembre, devant la chambre patronale pour faire entendre leurs revendications.

Réforme sur le marché du travail

Accord MEDEF, CFDT, CFTC et Gouvernement

Sur fond de développement monstrueux du chômage, le MEDEF obtient le droit de l'accroître en étendant son droit de licencier et de ne pas embaucher, ou alors en mode précaire pour très peu de temps.

Voici résumée la première lecture du texte de l'accord datant du 11 janvier 2013, ayant reçu une signature de principe de la CFDT, la CGC et la CFTC, sous réserve d'annexes encore clandestines qui risquent d'alourdir l'addition.

« **Accord national interprofessionnel, du 11 janvier 2013, pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés.** »

Réduire le chômage dans cet accord ? Non, mais pour faciliter les licenciements.

L'article 18 s'occupe des « accords de maintien dans l'emploi », selon la langue de bois des négociateurs. En fait, le MEDEF a obtenu l'aval des trois syndicats pour pratiquer un chantage : accepter de baisser le salaire et de moduler le temps de travail contre une éventuelle promesse de ne pas licencier. Si un syndicat passe à l'entreprise un accord avec la direction sur la base du texte national et si le salarié n'est pas d'accord, il est licencié !

L'article 7 fait état de la création d'un droit à une période de mobilité volontaire sécurisée, invente une extension de la rupture conventionnelle de la façon hypocrite suivante :

- Il apparaît aux signataires que les salariés veulent changer d'emploi. Il nous apparaît à nous que les chômeurs précaires voudraient plutôt trouver un emploi ;
- Mais le MEDEF exige une période de mobilité volontaire sécurisée qui consiste à inciter le salarié à aller voir ailleurs ;
- Pendant que le salarié cherche un nouvel emploi, son contrat de travail est suspendu ;
- S'il veut revenir, son emploi ou un autre

équivalent lui serait réservé ;

- Sinon, son départ sera une simple démission.

Le MEDEF et le patronat disposent de la rupture conventionnelle, ce licenciement déguisé. Ils se dotent de la rupture de mobilité conventionnelle, toujours sur la base d'un accord individuel.

L'article 20 stipule que le plan de licenciement d'au moins dix personnes dans une entreprise de plus de cinquante salariés doit se dérouler dans un temps record, réduit de façon que la procédure ne traîne pas.

L'article 22 veut expérimenter un contrat de travail intermittent sur des « emplois permanents comportant, par nature, une alternance de période de travail et de non travail ».

L'article 23 intervient dans l'ordre des licenciements pour introduire une distorsion dans l'ancienneté : la notion de privilège accordé à la compétence professionnelle, au choix de la direction de l'entreprise.

L'article 25 contourne et nie les tribunaux prud'homaux par l'établissement d'un barème forfaitaire pour les indemnités de licenciement. Les signataires CFDT et le MEDEF appellent ça « faciliter la conciliation prud'homale ». Il s'agit de substituer aux tribunaux le présent accord. Une telle méthode permet de mettre au rencard toutes les juridictions par simple accord, sauf le tribunal de commerce au service du seul patronat.

L'article 26 raccourcit le délai de prescription du recours à une juridiction de façon considérable.

« **Compromis historique** » au nom de la compétitivité, ou reddition ?

Une signature démocratique ? Comment les autres syndicats signeraient-ils sans l'avis des salariés ? Comment pourraient-ils engager le syndicalisme dans cette galère contre l'emploi et ainsi renoncer à leur mission fondamentale définie par la loi : représenter tous les salariés, actifs et retraités, chômeurs et précaires, jeunes et seniors, hommes et femmes, Français ou immigrés ? Quelle que soit la position des syndicats, tous doivent passer par l'avis impératif des salariés. Sinon que représenteraient-ils ? Des signatures de compromis ? Le patronat exige

Réforme sur le marché du travail

Accord MEDEF, CFDT, CFTC et Gouvernement

des syndicats qu'ils admettent que le point de vue des salariés n'est rien. Ceux-ci devraient prendre le moins de place possible, réduire leur salaire et se taire, car seul le patron est censé savoir.

La CGT revendique des mesures immédiates pour l'emploi :

- Nous voulons une loi qui réduise fortement le droit des patrons à licencier comme ils le veulent;
- Nous exigeons que dans le partage des richesses créées l'actionnaire passe après les salariés;
- Nous revendiquons la création d'emplois en CDI par l'utilisation du crédit de 20 milliards d'impôts accordés à toutes les directions d'entreprises;

- Que les transactions financières, notamment spéculatives, soient taxées pour financer l'emploi. Que les capitaux de l'évasion fiscale soient récupérés pour être investis dans ce qui est socialement utile : logements, équipements collectifs, centres de soins, etc. ;
- Les jeunes ont besoin de contrats à durée indéterminée, ces contrats doivent être la loi;
- Que la majorité politique nous libère du Traité d'austérité européen au lieu de nous livrer au FMI, à la Banque centrale européenne et aux commissaires autoproclamés de l'Union européenne.

L'action contre cet accord ne fait que commencer.

Nous ne pèserons que par nos luttes !

Retraites complémentaires

Dans les négociations ARRCO/AGIRC, la CGT a démontré qu'une augmentation modique des cotisations permettrait de surmonter les difficultés jusqu'en 2017.

Les régimes de retraites complémentaires des salariés du privé sont exposés à deux difficultés majeures : La première résulte d'une trop faible évolution des cotisations alors même que le nombre de retraités augmente (allongement de l'espérance de vie et papy boom). La seconde est directement liée à la crise (destruction massive d'emplois, niveau bas des salaires), qui vient contrarier une évolution déjà bien modeste des ressources.

Les réserves, qui avaient été constituées en 2008 au prix d'un bridage des pensions et d'une baisse relative des droits en cours de constitution, sont aujourd'hui sollicitées pour équilibrer les exercices, le niveau des prestations versées s'avérant plus élevé que les cotisations prélevées. Ces réserves se réduisent et les régimes pourraient connaître de gros problèmes dès 2016 pour l'AGIRC et 2020 pour l'ARRCO.

Dès la première séance de négociation du 22 novembre 2012, le MEDEF annonce la couleur : l'effort doit porter

essentiellement sur les prestations. La mesure phare consiste en un gel des pensions sur trois ans ou une évolution des pensions au rythme de l'inflation moins 1 point, et ce pendant cinq ans.

L'une et l'autre de ces mesures se traduirait pour les retraités par une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 5 à 6 %. Mais ce n'est pas tout, les futurs retraités seraient également concernés. En effet, la valeur du point de chacun des deux régimes a deux fonctions : revaloriser les pensions déjà liquidées, calculer le montant de la pension lors du départ en retraite.

A l'occasion de la seconde séance de négociation, le 14 décembre dernier, la CGT a immédiatement fait des contre-propositions qui montrent que, sur la base des calculs réalisés par les services de l'AGIRC et de l'ARRCO eux-mêmes, une augmentation raisonnable des cotisations à hauteur de 1,65 point pour l'AGIRC (0,62 pour la part salariale et 1,03 pour la part patronale) et de 1,06 point pour l'ARRCO (0,42 pour la part salariale et 0,64 pour la part patronale) rétablirait une situation financière convenable jusqu'au moins 2017, tout en préservant les intérêts des retraités actuels et futurs.

Menace sur la Papeterie de La Moulasse

Les Ariégeois ne sont pas
des moutons
ils ne se laisseront pas tondre

Non, ce n'est pas un rêve, le groupe Schweizer Mauduit, propriétaire de la Papeterie de La Moulasse, ne rêve pas, il engrange les milliers d'euros sur le dos des salariés.

Après avoir fermé son usine de Malaucène avec une stratégie si sournoise que même dans nos rêves, ou plutôt nos cauchemars, nous n'aurions pu imaginer. En effet, sous couvert du discours bon enfant du « tout va bien, la conjoncture économique est difficile mais nous ne sommes pas inquiets ».

*Le groupe pille
les usines françaises*

Le procédé est pourtant simple. Le transfert d'une partie de la production d'une usine à une autre aujourd'hui, de Saint-Girons à Kimperlé en France et de Kimperlé vers la nouvelle usine de Pologne. Bien sûr, tout cela en prenant les habitudes techniques : « La qualité des produits ne sont pas conformes à Saint-Girons, nous allons en développer de nouveaux (là c'est un rêve), trouver de nouveaux débouchés et, pour finir, prévoir des investissements (autre rêve).



Les dirigeants de ce groupe sont tout, sauf des philanthropes. La seule volonté qui les anime est de remplir les comptes en banques des actionnaires. Cela sans se préoccuper des salariés, des bassins d'emplois, des territoires où sont implantées depuis des décennies les usines de productions.

Tranquillement, en tenant un discours bien rodé, ils endorment les pouvoirs publics et politiques pour arriver à leurs fins. On en a pour preuve la Papeterie de Malaucène. Elle est fermée depuis trois ans et les élus du personnel sont toujours employés de Schweizer Mauduit car les directions départementale et régionale du travail, ainsi que le ministère, ont refusé les causes économiques du plan de licenciement.

Aujourd'hui, ce groupe applique la même stratégie sur la Papeterie de La Moulasse. Il transfère la production, il promet des investissements et surtout ne recherche aucun nouveau développement de production, ni de marché.

Par contre, il formate les esprits. Il annonce une dette importante, alors que ladite dette n'est pas envers une banque, mais au groupe lui-même. Au passage, il prend environ 2 millions d'euros d'intérêts par an (réalité). Et pour finir en beauté, il s'octroie une redevance groupe d'un montant de 20 millions d'euros sur cinq ans (réalité).

Après cela, bien sûr, la situation est difficile, il pleure des aides aux collectivités locales et territoriales (vous comprenez, la situation est dure), prépare des coupes franches dans le personnel.

Voilà la fin du rêve et le retour à la réalité.



Vivre et Travailler *partout* en Midi-Pyrénées

Rassemblement
mardi 25 septembre 2012

à 10h00, Rond-point Carrefour d'Eycheil

*Manifestation,
Débat Public,
A.G. du personnel*



Papeterie de la Moulasse, mobilisons-nous pour empêcher un désastre

Après la papeterie de Lédar anéantie par des fonds d'investissement américains sans scrupules, va-t-on assister à un scénario similaire à La Moulasse ?

La CGT s'y oppose et appelle à la mobilisation du bassin d'emploi de Saint-Girons.

Avec ce document que nous mettons à disposition des populations, des élus et des Pouvoirs publics, nous voulons faire éclater la vérité :

- Sur les pratiques du groupe Schweitzer Mauduit
- Sur les potentialités de l'usine et le savoir faire des salariés
- Sur les solutions proposées par la CGT



La CGT prend ses responsabilités et ne manquera pas de faire grandir l'intervention des salariés et des populations.

Au moment où les discours sur la réindustrialisation sont activés avec la création d'un ministère du redressement productif, ceux qui détiennent les leviers dans ce pays doivent prendre leurs responsabilités et par une intelligence critique et un courage moral, doivent s'atteler à modifier le rapport des forces favorables exclusivement au patronat et aux actionnaires.

La CGT dans ce document donne des pistes d'intervention.

L'union Locale des Syndicats CGT du Couserans.

Le groupe SCHWEITZER MAUDUIT (SWM)

Les papeteries de Saint-Girons sont les anciennes papeteries JOB et appartiennent aujourd'hui au groupe SCHWEITZER MAUDUIT. Ce groupe américain coté à la bourse de New-York, est détenu majoritairement par des fonds de pension et d'investissement.

Un groupe orienté principalement vers la hausse des revenus des actionnaires. Un groupe qui engrange des profits et qui se porte très bien financièrement :

- 580 millions de dollars de cash (historique)
- le groupe a racheté 100 millions de dollars d'actions en 2011
- les actionnaires perçoivent tous les ans depuis 16 ans des dividendes

Ce groupe est positionné sur la fabrication de papiers pour le marché du tabac et a pour principaux clients les majors du tabac (Impé-

rial Tobacco, Japan Tobacco, British American Tobacco et Phillip Moris). Ses deux produits stratégiques sont :

- Le papier cigarette dit LIP
- Le tabac reconstitué

Ce sont ces deux produits qui génèrent des marges substantielles, les autres papiers fabriqués (papier à cigarette non LIP, emballages, pailles, intercalaires...) aident à remplir les machines à papiers et à couvrir les coûts fixes.

Le groupe dispose d'une dizaine de sites industriels implantés aux USA, en Amérique du Sud, en Europe, en Asie du Sud Est.

En France, le groupe dispose de trois sites : Le Mans, spécialisé dans le tabac reconstitué, Quimperlé et Saint-Girons sur le papier à cigarettes.

Les papeteries de SAINT-GIRONS LA MOULASSE

Le dernier fleuron industriel du Couserans.

Spécialisé sur trois produits pour l'industrie du tabac : papier à cigarette conventionnel et LIP, carnet (papier pour cigarette à rouler), pâte à papier à base de textile sans chlore, l'usine a acquis un savoir faire incomparable depuis des décennies.

Une production de 16 700 tonnes (la plus élevée depuis 5 ans)

Un chiffre d'affaire 2011 de 51,6 millions d'euros (+ 23 % en 5 ans).

Une productivité en progression puisque le chiffre d'affaire explose avec une diminution de l'effectif (en 5 ans 55 suppressions d'emplois)

Et pourtant une perte en 2011 de 2,9M d'euros. Pourquoi ?

Petit rappel :

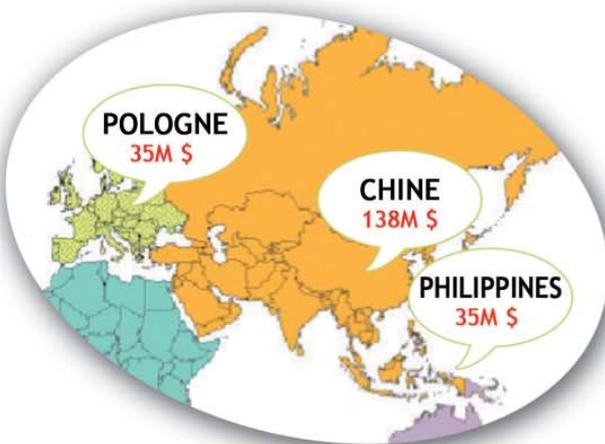
La papeterie, des retombées économiques considérables pour le Couserans :

- 51 Millions d'euros de chiffre d'affaire
- Effectif de 312 salariés (+ environ 1500 emplois induits)
- Moyenne d'âge 43 ans dans un bassin d'emploi ou 32% des personnes ont plus de 60 ans et 15% plus de 75 ans
- 15 millions d'euros de salaires et cotisations sociales
- Les rémunérations les meilleures du bassin d'emploi
- 1,5 millions d'euros d'impôts et taxes



Comment le groupe affaiblit l'usine de la Moulasse

Les investissements annoncés pour 2012, sont aujourd'hui abandonnés.



En gelant les investissements sur son usine de Saint-Girons, le groupe a fragilisé l'outil industriel. Ainsi des défaillances techniques ont affecté directement la qualité de la production. Dans le même temps d'importants investissements ont été réalisés ces dernières années dans des pays émergents aux normes environnementales peu exigeantes.

Une nouvelle usine est en construction en Chine pour le tabac reconstitué concurrençant l'usine du Mans.

L'usine de Lip en Pologne a déjà des effets négatifs sur l'usine de Saint-Girons

- Suppressions d'emplois au bobinage
- Coût logistique important (+21 % de frais de transport)
- Prix de cession interne du papier conventionnel de La Moulasse à l'usine de Pologne à perte
- Transfert de la valeur ajoutée de l'enduction vers la Pologne

Le groupe pompe 3,3M€ par an à l'usine au titre de facturation obscure (16 millions en 5 ans), à mettre en regard de 13M€ de perte sur la même période. Par ailleurs, le groupe ponctionne l'établissement de St-Girons de plus de 3,5M€ de frais financiers sur 5 ans.

Ce sont donc 6,5M€ dégagés en 5 ans !

Le transfert de tonnages de papier LIP vers Quimperlé prive La Moulasse d'une grande partie de sa production rentable. Ainsi, si le chiffre d'affaire et la production augmentent, le résultat est négatif. Le remplissage par des papiers non rentables plombe les résultats d'exploitations de l'usine et la place en situation de fragilité. 1450 tonnes de papier LIP, à forte marge ont été transférés à Quimperlé. C'est 10 % de perte de volume ; pour 2013 c'est 20 % de perte de production qui est envisagé.

Le groupe ne s'embarrasse pas de considérations sociales et territoriales. L'exemple de la fermeture de Malaucène il y a trois ans est édifiant. Dans un bassin d'emploi sinistré, les dirigeants du groupe n'ont pas hésité à jeter à la rue 312 salariés, fermant un site qui détenait 25% des parts de marché en Europe sur un papier très technique entourant le filtre de cigarettes. Condamné par le tribunal pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, le groupe reste inflexible refusant tous les repreneurs potentiels et annihilant toutes les solutions alternatives de réindustrialisation.

Les propositions de la CGT

Depuis cinq ans, La Moulasse voit sa situation économique se dégrader. Perte de volumes importante, rentabilité de sa production de plus en plus faible, pas d'investissements conséquents, pillage par le groupe qui la délaisse dans la stratégie autour du dispositif LIP international.

L'usine ne profite plus de la stratégie du groupe SCHWEITZER MAUDUIT de se recentrer sur les deux branches d'activité : le papier à cigarette LIP (à faible risque d'incendie) et le tabac reconstitué. Elle n'occupe qu'une petite place dans ce dispositif. Les investissements considérables ont été faits en Pologne, en Chine et aux Philippines !

Dans ce contexte on peut craindre le pire !

La CGT revendique :

- Reconstruction des volumes de production autour d'un mix de produits rentables ; pour cela concentration des efforts commerciaux et industriels sur le produit le plus rentable, le papier carnet. Retour et développement des tonnages de LIP, des tonnages de pâte à papier et complément par des papiers à haute valeur ajoutée (emballage de luxe)
- Plan d'investissement de 3 à 5 M d'€ pour doter Saint-Girons d'un outil performant conduisant à une amélioration de la vitesse et de la qualité pour les machines à papiers 2 et 5 et acquisition d'une unité de gommage du papier carnet.

Pour une Europe vraiment sociale !

Suite au nouveau Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance

Après l'adoption par le Parlement français du nouveau traité européen, dit Traité sur la stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) proposé par le tandem Merkel/Sarkozy, très peu retoqué par le Président Hollande, malgré ses promesses avancées avant son élection d'une rediscussion de celui-ci, la CGT veut réaffirmer avec force sa solidarité avec tous les peuples européens confrontés aux politiques de régression sociale et son opposition résolue à toute ratification, sous quelque forme que ce soit, de ce traité.

Notre opposition à ce texte est dans la droite ligne de l'analyse faite par l'ensemble des organisations syndicales membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Cette dernière a marqué ses critiques sur le contenu de ce texte et son opposition à son adoption dans une résolution unanime de ses membres, le 25 janvier 2012. Si le « Pacte pour la croissance » décidé lors du Sommet des chefs d'Etat, les 28 et 29 juin 2012, permet de donner un peu d'oxygène, pour un temps, aux pays les plus en difficulté, il ne réoriente pas le traité lui-même.

Ce traité sanctuarise les politiques d'austérité comme seul moyen d'atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques. Or, ces politiques déjà à l'œuvre dans nombre des pays de la zone euro (Grèce, Portugal, Espagne, Italie) ne font qu'aggraver la régression sociale qui entretient durablement la récession économique. Aucun pays n'est désormais épargné, ni la France, ni même l'Allemagne qui touche les limites d'une politique ancrée sur l'austérité salariale et l'accroissement des inégalités.

C'est l'Europe entière qui entre en récession, dont les premiers effets sont une augmentation fulgu-



rante du chômage, en particulier celui des jeunes. Alors que les dérives des pratiques des banques, plus tournées vers la spéculation que vers le financement productif, ont provoqué la crise actuelle, aucune régulation financière n'est envisagée.

Les logiques de réduction à marche forcée des déficits et les mécanismes punitifs de ce traité enfonce l'Union européenne dans un marasme prolongé. Une fois de plus, ce sont les salariés seuls qui vont faire les frais d'une crise dont ils ne sont en rien responsables.

Ce traité a des conséquences directes dans le domaine social, qui est pourtant hors du champ des compétences des instances européennes. Tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux sera difficile, sinon interdit. Ainsi, avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'a pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues. Vu la situation financière de la France, les instances européennes ont jugé contraire au traité cette mesure compte tenu du niveau du déficit public. La bataille revendicative et la négociation sociale seront encore plus difficiles. Après l'adoption de ce traité, les instances européennes peuvent mettre en cause les résultats de la négociation sociale. C'est la douloureuse expérience déjà vécue par les salariés grecs, espagnols et italiens.

Les peuples européens n'ont pas besoin de plus de « discipline », ils aspirent au contraire à plus de solidarité.

Les retraités ne sont pas des vaches à lait !

Dans le cadre de la loi de finances pour 2009 le Parlement, sur proposition du gouvernement Sarkozy-Fillon, a supprimé en matière de l'impôt sur le revenu la demi-part supplémentaire attribuée aux veuves, veufs, divorcés, séparés et célibataires vivant seuls et ayant des enfants majeurs.

Pour celles et ceux qui en bénéficiaient, cette demi-part est conservée pour les impositions au titre des revenus des années 2009 à 2012 (imposition de 2010 à 2013), avec une limitation du gain d'impôt au titre de cette demi-part de 855 euros en 2010, 680 euros en 2011, 400 euros en 2012, 120 euros en 2013.

Pour bénéficier de cette demi-part, depuis le 1er janvier 2009, il faut avoir élevé seul un enfant pendant au moins cinq ans jusqu'à sa majorité. Plus de 4 millions de redevables seraient concernés par cette suppression d'une demi-part. A cela vient s'ajouter le gel du barème de l'impôt sur le revenu, décidé fin 2011 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2012. Malheureusement, la nouvelle majorité parlementaire qui avait, étant dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'impôt sur

le revenu, n'a pas annulé ces mesures. Au mieux, le Président de la République a annoncé qu'une décote serait instaurée en 2013 sur les revenus de 2012 pour les plus modestes. Mais, dans le même temps, la Cour des comptes, recyclant un projet de la droite,

propose au gouvernement de supprimer l'abattement pour frais de 10 % pour les retraités.

Cette mesure avait été obtenue par les actions des retraités il y a des dizaines d'années. Si elle était remise en cause cela conduirait à une augmentation importante pour tous les retraités imposables. De nombreux retraités non imposables actuellement à l'impôt sur le revenu le deviendraient avec des conséquences en chaîne en matière de fiscalité locale et pour les cotisations et prestations sociales (cf. l'article sur la Fiscalité Directe Locale).

Nous ne pouvons accepter qu'une majorité qui a été élue pour conduire une autre politique que celle du gouvernement Sarkozy-Fillon ne remette pas en cause des mesures telles que la suppression de la demi-part, le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus des années 2011 et 2012. Nous comprendrions encore moins que soit supprimé l'abattement de 10 %. Dès maintenant il faut se mobiliser pour exiger une autre politique fiscale et empêcher que de nouveaux mauvais coups ne voient le jour.

N'oublions pas, par exemple, que Terra Nova (think tank du parti socialiste) et la CFDT préconisent de soumettre les retraités au même taux de cotisation pour la CSG que les actifs. Ainsi, les retraités imposables verraient leur taux passer de 6,6 % à 7,5 % et les non imposables de 0 à 3,8 %. De plus, il y a toujours dans l'idée de soumettre les retraités à la Contribution Solidarité Autonomie (la journée de travail gratuit des salariés pour remplacer la suppression du lundi de Pentecôte) à hauteur de 0,3 % et de rendre obligatoire, dès 50 ans, la souscription auprès d'une assurance privée d'une assurance contre la « perte d'autonomie », alors que nous revendiquons que ce risque soit pris en charge par la Sécurité sociale.

*Union Confédérale des Retraités CGT,
septembre 2012.*



La situation des retraités se dégrade

Réagissons tous ensemble massivement

Non, les salaires ne sont pas trop élevés car ils sont payés au plus bas et donneront lieu à des retraites de misère

Non, le temps de travail n'est pas trop court et les vacances ne sont pas trop longues !

Non, ce n'est pas le coût du travail qui tue l'emploi, c'est le coût du capital !

La vérité sur les charges patronales ? Baisses et exonérations.

Le gel des cotisations patronales

Le patronat cotise à son corps défendant au système de Sécurité sociale, concourant malgré lui à verser un salaire social à tous les affiliés à la Sécurité sociale, mais :

- Dès 1979, le patronat bénéficie du gel des cotisations vieillesse ;
- En 1984, c'est la cotisation patronale santé qui est bloquée ;
- En 1993, c'est au tour de la cotisation patronale chômage d'être bloquée ;
- Au milieu des années 1990, c'est la cotisation pour les salaires qui se fige ;
- En 2001, la cotisation patronale pour les retraites ARRCO AGIRC est à son tour gelée.

Les exonérations de cotisations patronales

Le patronat a réussi à obtenir des exonérations de cotisations sociales, passant d'un montant de

1,9 milliard en 1990 à 30,7 milliards en 2008 (*PLFSS 2013, annexe V*) et cela sans compter les exonérations non avouées, qui ne figurent même pas au projet de loi car elles sont réputées intouchables. Le contribuable paie en lieu et place du patronat, donc c'est un impôt. La dégradation des prestations entraîne de fait une baisse du salaire dudit contribuable.

Les retraités ne sont pas un coût mais une richesse, ils ne sont pas non plus des privilégiés ! Les pensions sont en moyenne de 1212 euros (825 euros pour les femmes). Les titulaires de basses pensions sont de plus en plus fragilisés, parmi eux une majorité de femmes qui pour la plupart s'enfoncent dans la pauvreté. L'insupportable est atteint, il est grand temps de changer !

Non nous ne pouvons plus tolérer, après les réformes Balladur, Fillon et celles de 2010, qu'on nous baisse encore le montant de nos retraites, par le biais du rapport de la Cour des comptes et des conclusions qui y sont édictées, la CGT s'y oppose fermement.

Ce rapport préconise :

- Suppression de l'abattement de 10 % sur le revenu déclaré ;
- Suppression de la majoration pour avoir élevé trois enfants ;
- Suppression à terme des ristournes sur les taxes foncière et d'habitation ;
- Augmentation de la CSG, pour atteindre le niveau de cotisation des salariés actifs ;
- Suppression des exonérations de cotisations sociales pour les retraités-employeurs, emploi d'une aide à domicile par exemple ;
- Soumettre les pensions aux cotisations d'assurance maladie.

Le projet du gouvernement d'imposer à hauteur de 0,15 % en 2013 et 0,30 % en 2014 les revenus des retraités imposables, pour financer la future loi sur l'aide à l'autonomie, est également à l'inverse de ce que réclame la CGT, qui



La situation des retraités se dégrade

Réagissons tous ensemble massivement

revendique une véritable loi sur l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale et l'accès aux soins pour les retraités et les personnes âgées.

Aujourd'hui, 940 000 personnes sont au minimum vieillesse, plus d'un million vit en dessous du seuil de pauvreté. Combien demain avec ces mesures ?

Dans ce contexte nous ne pouvons espérer obtenir la satisfaction de nos revendications que par la volonté de nos luttes, alors restons unis et solidaires actifs et retraités et attentifs à une riposte immédiate face à ces régressions qui nous seraient imposées. L'UCR CGT compte sur vous tous pour repousser toutes ces mesures insidieuses et qui pèseraient lourd sur la baisse de nos pensions de retraite.

A l'issue de la première séance d'ouverture des négociations ARRCO/AGIRC il ressort que le MEDEF veut faire payer les retraités et raboter ainsi un peu plus les pensions à venir. Dans ces conditions, la CGT a décidé de quitter la séance, se refusant à engager des discussions sur de telles bases (*ci-joint la déclaration de la CGT sur ces propositions*).

Négociations ARRCO et AGIRC

Le MEDEF veut faire payer les pensionnés et raboter les retraites : « *Une grande partie de l'effort doit porter sur les prestations.* »

C'est par ces mots que la délégation patronale a entamé la présentation de ses propositions pour les régimes ARRCO et AGIRC à l'occasion de l'ouverture des négociations.

Prétextant de la situation financière dégradée des régimes, le MEDEF a clairement annoncé la couleur. Il a d'ailleurs indiqué que les dispositions avancées étaient « peu plaisantes »

Quelle élégance !

La mesure phare consisterait en un gel des pensions pendant trois années ou une sous-indexation (1 point en dessous de l'inflation) pendant cinq ans. Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat



s'élèverait à environ 6 %, en supposant une inflation moyenne de 2 %.

D'autres mesures sont également évoquées, en particulier pour durcir les conditions d'accès à la réversion. Une autre mesure, un peu compliquée pour les non initiés, a également été évoquée : elle consisterait en un abattement de 10 % sur la part AGFF pour les salariés n'ayant pas atteint l'âge d'annulation de la décote, soit 65 ans porté progressivement à 67 ans et jusqu'à cet âge. Quand on pense que les initiateurs de telles mesures nous disent que le système est trop compliqué et que cela justifie une réforme de l'ensemble du système...

Ce qu'il faut en fait retenir, c'est une baisse supplémentaire de la pension.

Compte tenu du caractère très régressif des dispositions proposées par la délégation patronale, la CGT a proposé de suspendre la séance pour un retour vers ses instances. Le MEDEF a refusé. La CGT a donc décidé de quitter la séance, se refusant à engager les discussions sur de telles bases.

Des dispositions sont d'ores et déjà prises pour informer les salariés et les retraités de la situation. Il apparaît très clairement que seule la mobilisation des salariés et des retraités permettra d'engager les discussions sur de toutes autres bases, plus conformes à leurs intérêts.

Montreuil, le 23 novembre 2012.

Une note peu consensuelle

Dans son état des lieux, le Haut Conseil du financement de la protection sociale se démarque des thèses patronales reliant le poids des cotisations au manque de compétitivité.

Moins médiatisé que le rapport Gallois sur la compétitivité, le travail réalisé par le Haut Conseil de la protection sociale remis au Premier Ministre, ne manque pas d'intérêt.

Réunissant des représentants des syndicats, de l'Etat et des personnalités qualifiées cette instance, créée dans le sillage de la conférence sociale de juillet dernier, avait pour mission première d'établir un état des lieux des ressources de la protection sociale.

Premier constat, l'ensemble des prestations versées par le système, pris au sens large (Sécurité sociale, régimes complémentaires, assurance chômage, collectivités territoriales en charge du RSA, de l'APA, etc.), représente un tiers (32 %) de la richesse nationale, ainsi redistribuée. Un niveau parmi les plus élevés en Europe, guère plus toutefois que dans les pays les plus développés de l'UE (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suède), où il avoisine les 30 % du PIB.

Dans leur grande majorité, ces dépenses sont financées par des prélèvements sur les revenus d'activité: 77,3 %, contre 2 % seulement pour les revenus du capital.

Les cotisations sociales fournissent encore plus de la moitié des ressources (56 %), mais la part de la CSG (13 %) et des impôts et autres taxes (10,6 %) a tendance à s'accroître. Autre phénomène pointé, la forte montée en puissance des exonérations des cotisations patronale sur les bas salaires (22,6 milliards d'euros en 2011, 3,1 milliards d'euros en 1995). Or, les évaluations de leur effet sur l'emploi restent « pour partie

incertaines » relève le Haut Conseil, tout en reprenant des études qui affirment leur « impact significatif » sur l'emploi peu qualifié. Il se démarque cependant des thèses libérales et patronales en écrivant: « Les débuts restent ouverts sur l'impact économique final de ces politiques » d'allègement de cotisations, au regard des « enjeux de compétitivité, de leurs effets sur la qualité de l'emploi et les risques de trappes à bas salaires. »

Quant au lien entre le coût du travail, cotisations incluses et compétitivité, la note fait valoir que celle-ci dépend de bien d'autres facteurs, y compris celui du capital. Et qu'à côté de la « compétitivité prix » il faut prendre en compte la compétitivité « hors prix », celle-ci incluant la protection sociale, qui « peut aussi être un élément d'attractivité du territoire national ».

En outre, contrairement à ce que donne à croire la propagande du MEDEF pour obtenir toujours plus de baisses de charges, « la part des cotisations sociales employeurs dans le coût total de la main-d'œuvre est stable en France depuis 1996 ». Et si l'on prend en compte la productivité, le différentiel France-Allemagne se réduit à très peu de choses.

Yves HOUSSON.

LE PLAN GALLOIS APPLIQUÉ:



L'espérance de vie en bonne santé

a baissé en France

On savait déjà qu'aux Etats-Unis l'espérance de vie avait décliné d'un mois entre 2007 et 2008, passant de 77,9 ans à 77,8 ans. C'est imputable, dans le pays le plus riche du monde, à une dégradation de l'état général de santé. Les trois premières causes de mortalité sont les maladies cardiaques, le cancer et les maladies respiratoires. Or, elles frappent partout. On sait qu'en Allemagne l'espérance de vie des plus pauvres est tombée de 77,5 ans en 2001 à 75,5 ans en 2011.

Maintenant, on a un premier signe en France : l'INSEE révèle que pour les hommes l'espérance de vie en bonne santé a baissé de 63 ans à 62,4 ans de 2007 à 2008. Est-ce surprenant ? Repousser l'âge de la retraite au-delà de 60 ans va contre l'espérance de vie de ceux qui sont soumis au travail jusqu'à 65, 67, 70 ans. La biologie du corps humain est inchangée entre 55 et 65 ans et sa souffrance augmente autant que les charges de travail, la pénibilité physique et mentale s'intensifie. Entre 55 et 60 ans, deux maladies sur trois sont liées au travail ; entre 60 et 65 ans, c'est trois maladies sur quatre.

Vous voyez un vieil instituteur de 62 ans devant des élèves ? Un chauffeur-livreur à 65 ans ? Une femme de service de nettoyage à 61 ans ? Un cadre angoissé de 60 ans placé en compétition avec des jeunes cadres ? Et un ouvrier du

bâtiment de 55 ans devant son marteau piqueur ? Une infirmière qui cherche votre veine à 61 ans ? Dix millions de salariés sur 23 millions d'actifs occupés ont des horaires atypiques (5 millions, dont 2,3 de nuit) portent des charges (5 millions) et les autres subissent un management brutal (burn-out), suicides, harcèlement, stress, troubles psychosociaux), 100 000 hommes et 50 000 femmes meurent entre 60 et 62 ans. Avec 41 ou 42 annuités ils mourront sans un seul jour, une semaine, un seul mois de retraite, après avoir cotisé toute leur vie.

Du coup, deux salariés sur trois sont licenciés,

« Maintenant, on a un premier signe en France : l'INSEE révèle que pour les hommes l'espérance de vie en bonne santé a baissé de 63 ans à 62,4 ans de 2007 à 2008. »

malades, inaptés ou au chômage à partir de 55 ans. La moyenne réelle dans

la vie réelle des annuités cotisées en France est de trente-six annuités. Cette moyenne a baissé depuis dix ans et descend vers trente-cinq annuités.

Le chômage des seniors s'accroît de 20 % par an. Ceux qui n'atteignent pas les annuités pour la retraite restent inscrits au chômage. Alors, à quoi ça sert de vouloir fixer les annuités à 41 ou 42 ? Le seul résultat est de faire baisser le niveau des retraites à coups de « décotes » ?

Au lieu de prendre la référence aléatoire de l'espérance de vie, il faut prendre un critère réel, le nombre moyen d'annuités cotisé par les salariés. Par exemple, si la moyenne réelle des annuités cotisées par les salariés est de 35 annuités, la référence retenue pour une retraite à 60 ans sans décote doit être de 35 annuités (comme en Allemagne, Italie, Espagne) ; si elle est de 36, cela doit être 36 ; si elle monte à 37, cela doit être 37... Partir des liens entre santé, emploi et retraite.

Gérard FILOCHE, inspecteur du travail



Dépassements d'honoraires

De pigeons, les assurés sociaux vont devenir les dindons de la farce !

L'accord, qualifié « d'historique », est en fait un leurre. En effet, aucune contrainte réelle n'empêchera les médecins de continuer à pratiquer des dépassements.

La signature d'un « contrat de bonne pratique » est laissé au libre choix du médecin. En dehors de ce dispositif aucun plafond n'est fixé, aucun système de sanction efficace n'est mis en place. Par ailleurs, les mutuelles et les institutions de prévoyance n'ont pas souhaité s'engager directement et elles ont raison car elles seront obligées d'augmenter les cotisations de leurs adhérents.

Enfin, en ce qui concerne l'obligation de la prise en charge au tarif opposable des patients bénéficiaires de la CMU, déjà fixée par la loi, la situation actuelle de refus de rendez-vous, notamment par certains médecins spécialistes pour des motifs fallacieux, a peu de chances de changer. En bref, les assurés sociaux vont continuer de payer.

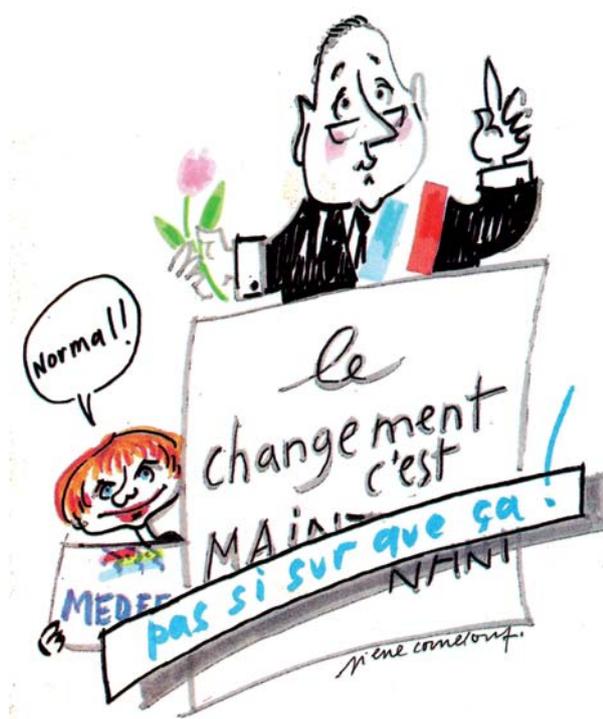
Ces négociations étaient vouées à l'échec dès le départ car les problèmes de fond, notamment celui du parcours de soins coordonné, pourtant évoqué dans ses discours par le Ministre de la Santé, n'ont pas été traités. La question essentielle aujourd'hui est celle de l'accessibilité physique et financière de la population à un système de santé de qualité. Il s'agit donc de mettre sur la table la suppression de la rémunération à l'acte, le mode d'exercice des médecins et leur répartition sur le territoire.

La CGT a fait des propositions pour une nouvelle organisation de notre système de santé. Il s'agit notamment de la mise en place d'une médecine publique ambulatoire, organisée par territoire autour de centres de santé avec des professionnels soit salariés, soit rémunérés sur la base de forfaits adaptés aux parcours de soins de la

population dont ils ont la charge et qui peuvent donc varier d'un territoire à l'autre.

L'accès aux soins d'une partie de plus en plus importante de la population est problématique. Cet accord n'est pas à la hauteur des enjeux. La CGT réclame un véritable débat national sur une réforme de notre système de santé pour aboutir, comme l'a promis le Président de la République, François Hollande, lors de son discours au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), à une nouvelle loi de santé publique.

UCR CGT, le 24 octobre 2012.



« Tiers payant contre génériques »

le chantage du fric contre la santé publique !

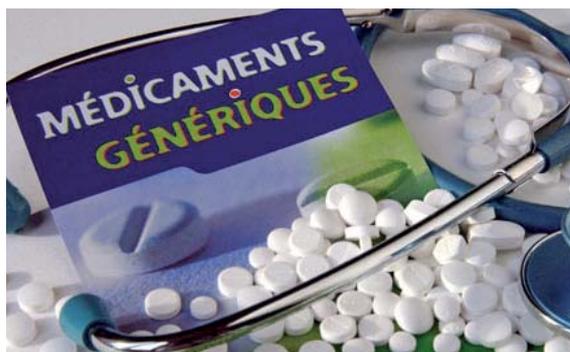
Michel Katchadourian, ancien président du Centre de santé, alerte sur la question des génériques depuis 2000.

Les partenaires conventionnels ont décidé, lors de la réunion de la commission paritaire nationale, du 6 juin 2012, de mettre en place une action nationale relative au respect de l'application du dispositif « tiers payant contre génériques », désormais généralisé à l'ensemble du territoire et à tous les assurés, quel que soit leur régime d'affiliation : régime général, régime agricole, régime des indépendants.

Le tiers payant est désormais réservé aux assurés acceptant la substitution ou pour lesquels le médecin prescripteur a porté la mention « non substituable » sur l'ordonnance.

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans qui prennent des médicaments depuis longtemps, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) acceptera la prescription du même traitement.

Ce qui est un aveu que les problèmes subsistent bien, notamment pour les malades en affection de longue durée (ADL) et quel que soit leur âge. En cas de refus par l'assuré de la substitution, outre le fait qu'il doit dans ce cas régler le montant des médicaments de marque concernés, le médecin devra également établir une feuille de soins papier pour les médicaments ayant fait l'objet d'un refus de substitution.



L'assuré devra compléter la feuille de soins papier par les vignettes des médicaments délivrés et l'adressera, accompagnée du double de l'ordonnance, à sa caisse maladie pour se faire rembourser.

Cette décision intervient dans un moment où de plus en plus de professionnels de santé reconnus, d'associations de malades, de consommateurs dénoncent publiquement les effets pervers des médicaments génériques.

Des patients confrontés à de réels problèmes liés à la prise de médicaments génériques en reviennent aux médicaments originaux, alors qu'ils y étaient plutôt favorables au début de leur mise sur le marché. Plusieurs facteurs en sont la cause. Les malades ont l'impression d'avoir été abusés par les campagnes d'information de la CNAM et par celles de leur complémentaire santé.

1. Les campagnes insistaient sur le fait que les génériques étaient identiques aux médicaments originaux, ce qui est faux.
2. La différence de prix est souvent insignifiante, quasiment nulle en France en raison de l'encadrement des prix des médicaments par le ministère, contrairement aux autres pays de l'Union européenne où les prix sont « libres ».
3. Pour les « génériqueurs », utiliser les matériaux les plus économiques possible et réduire la masse salariale sont les seules variables d'ajustement possibles, afin de garantir leur taux de profit et être concurrentiels avec les laboratoires qui produisent les médicaments originaux.
4. En cas de substitution, c'est le pharmacien qui délivre le générique, en général celui qui fournit la marge la plus confortable parmi les dizaines qui existent pour un même produit, avec entre elles des différences qui sont parfois notoires en termes de biodisponibilité, d'effets indésirables ou d'intolérance.
5. Le système de la carotte et du bâton pour les malades, une meilleure rétribution pour les

« Tiers payant contre génériques »

le chantage du fric contre la santé publique !

pharmaciens s'ils vendent des génériques (système des marges arrière, bien connu dans la grande distribution), n'est pas la pédagogie la plus progressiste pour améliorer la santé et l'éducation des citoyens.

Cette guerre de tous contre tous, cette « concurrence libre et non faussée » ne peuvent que produire des catastrophes sanitaires à terme. Que les médecins perdent leur liberté de prescription et le contrôle de leur prescription ne nous semblera ni efficient ni conforme à l'idée d'indépendance, du secret médical pour le bien commun de cette profession. Un amendement au Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2010 avait été proposé par les deux rapporteurs UMP du projet de loi voté en catimini, sans débat à l'Assemblée nationale.

« Lorsqu'il existe plusieurs alternatives médicamenteuses à même visée thérapeutique, le médecin devra prescrire un traitement médica-

menteux figurant au répertoire des groupes génériques, à moins que des raisons particulières tenant au patient ne s'y opposent. » Cette disposition ne fait donc que confirmer ce qui avait été voté sous Sarkozy-Bachelot.

Oui aux réformes de progrès dans notre pays. Mais pas à n'importe quel prix, sans concertation avec tous les acteurs et surtout pas au détriment des plus faibles, des plus malades, alors que les plus fortunés continuent leur fiesta.

Nous ne sommes pas hostiles au principe d'économie des deniers de la Sécurité sociale, mais la sécurité sanitaire n'a pas de prix. C'est bien pourquoi nous proposons un pôle public du médicament de la recherche à la distribution. Que lorsqu'un médicament tombe dans le domaine public, son prix soit mécaniquement revu à la baisse, sans modifier sa composition initiale, molécule et excipients.



Hommage à notre centenaire

Fernand Bordes

Quatre-vingt-quatre années de fidélité à la CGT



Le samedi 22 septembre 2012, José Gonzalez, René Peyre, François Vadillo, Alain Sabadie, Jean Bauré et Jacques Filouse ont rendu une amicale visite à son domicile à notre camarade et ami Fernand Bordes, au nom du SILPAC 31 et de l'ANDFS CARPILIG, à l'occasion de son centième anniversaire, afin de lui témoigner leur amitié et leur reconnaissance pour son militantisme et sa fidélité, jusqu'à aujourd'hui, à la CGT et au Syndicat du Livre durant quatre-vingt-quatre années.

Ce témoignage de sympathie envers un homme d'exception, fut l'occasion pour notre petite délégation, pour lui remettre la Médaille de la Fidélité au nom de la Confédération Générale du Travail et de la FILPAC CGT, et le remercier pour le travail accompli en faveur des travailleurs en général au Conseil des Prud'hommes, soit au sein des corporations du Livre et du Papier, comme on peut le lire dans le texte ci-après :

Déjà honoré en 1991 par nos prédécesseurs, hélas aujourd'hui disparus, nous avons tenu à lui renouveler notre reconnaissance pour sa fidélité et son engagement syndical sans faille durant quatre-vingt-quatre ans. Car Fernand Bordes a débuté sa carrière professionnelle en 1928, comme apprenti lithographe à l'imprimerie

Sirven, à Toulouse, participant, en 1930, à l'une des plus longues grèves de notre histoire puisque ce conflit dura six mois jour pour jour. Déclenché à l'origine pour une revendication salariale de quelques centimes de l'époque, ce sont plus d'une dizaine de revendications qui furent satisfaites, dont l'une en particulier concernant la réglementation de l'apprentissage des lithographes.

Ses qualités professionnelles reconnues lui permettent d'intégrer l'imprimerie de la SNCASE, l'Aérospatiale d'aujourd'hui, afin d'appliquer les techniques lithographiques dans l'industrie aéronautique.

Conseiller prud'homal de 1947 à 1963, Fernand reste néanmoins fidèle à notre syndicat du Livre, siégeant au conseil syndical durant de nombreuses années, tout en représentant et défendant les dessinateurs de l'aviation, nous enrichissant ainsi de ses précieux conseils en matière de droit du travail.

La retraite professionnelle arrivée, il poursuit son engagement syndical au sein des retraités, devenant secrétaire fondateur de notre section de retraités du Livre CGT de la Haute-Garonne. Nous avons donc le plaisir de pouvoir encore compter parmi nous un président honoraire, un ami, un militant de qualité hors du commun, qui fait honneur à nos professions du Livre, du Papier, de la Communication, à la CGT et au syndicalisme dans son ensemble. Reconnaissance et respect à Fernand Bordes !

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, ainsi que Marc Peyrade, secrétaire général de la Fédération des Industries du Livre, du Papier et de la Communication, ont tenu à adresser quelques mots d'amitié à notre camarade.

Hommage à notre centenaire

Fernand Bordes

Message de nos dirigeants nationaux

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault et Marc Peyrade, secrétaire général de la FILPAC, ont tenu à s'associer à cet hommage en adressant les quelques mots d'amitié ci-dessous à notre camarade Fernand

Pour Fernand Bordes,

Tous les camarades du SILPAC CGT 31, en reconnaissance pour ton engagement à la CGT et à nos corporations du Livre et du Papier, sont heureux de t'offrir ce livre relatant les cent trente années d'histoire de nos actions syndicales dans nos professions. Avec toute notre reconnaissance. Bien chaleureusement.

Marc Peyrade.



www.cgt.fr
info@cgt.fr

Bernard THIBAUT
Secrétaire général

22.09.12
Cher Fernand
Je souhaite par ces quelques mots
me joindre aux nombreux
camarades de reconnaissance pour
celebrer ton 100^e anniversaire ainsi que
des 84 années dans les rangs de la CGT.
Pour nous tous ensemble et encore long temps
le souhait sur nos valeurs communes
Bis Chaleureux
confédération générale du travail
935 - 6 Montreuil Cocox | Tél : 01 45 18 82 22

Au nom de l'ANDFS CARPILIG,

Le secrétaire de la délégation Haute-Garonne/Ariège José Gonzalez, et René Peyre, administrateur national adjoint, félicitèrent chaleureusement notre doyen en quelques phrases et lui offrirent une belle gerbe de fleurs.



Au nom de la SILPAC CGT,

Jacques Filouse lui remit la Médaille de Fidélité de la CGT, lui souhaita un bon anniversaire, une bonne santé, une paisible retraite et lui adressa le message suivant :

« Mon cher Fernand, à l'occasion de tes cent ans, tous les camarades du SILPAC 31 Retraités te souhaitent un bon anniversaire. C'est une grande chance qui t'échoit, car tout le monde n'a pas le bonheur

d'arriver centenaire en si bonne forme. Donc, en cette heureuse circonstance, nous avons tenu à venir te témoigner notre amitié et à rendre hommage à ta fidélité indéfectible à la CGT durant plus de quatre-vingts ans, à tes activités syndicales au sein de nos sections d'actifs, de retraités ensuite et ton action déployée au Conseil des prud'hommes pour la défense des travailleurs. Pour tout cela, nous avons l'honneur et le plaisir de te décerner, au nom de la CGT et de la FILPAC, la Médaille de la Confédération Générale du Travail, en témoignage de ton dévouement et militantisme à la cause de la classe ouvrière en général et de nos professions graphiques et papetières en particulier.

Mon cher Fernand, cet engagement de soi durant de si longues années inspire reconnaissance et respect. Nous te souhaitons donc, en ce jour d'anniversaire, une bonne santé et la poursuite longtemps encore d'une paisible retraite. »

Une activité toujours soutenue

du Fonds social de l'ANDFS-CARPILIG

En cette année 2012 le surendettement a progressé surtout chez les retraités, selon les chiffres alarmants dévoilés par la Banque de France. L'enseignement le plus significatif porte sur l'évolution du profil des surendettés dont les plus de 55 ans représentent 23 %, contre seulement 13 % en 2001. La raison de cet état de fait vient de la stagnation des pensions de retraite et l'obligation de certains retraités de subvenir de plus en plus longtemps à la subsistance de leurs enfants.

Notre profession des arts graphiques, comme toutes les autres d'ailleurs, se trouvent prises dans cette spirale de surendettement. A côté des retraités, les actifs à faibles revenus représentent l'immense majorité des surendettés. C'est ainsi que 54 % des sommes allouées dans la plupart des dossiers servent à payer le loyer, le chauffage ou les frais de santé.

Les dossiers

Notre délégation a traité à ce jour, en 2012, 31 dossiers d'aide sociale ou de bourses d'études, dont 17 pour les retraités, 8 pour les actifs et 6 pour les apprentis. Le Fonds social a octroyé cette année la somme de 18 346 €.

Les visites

Notre activité sociale nous conduit à rendre visite à des allocataires ou actifs de la profession en état d'invalidité, résidant en maison de retraite, à leur domicile ou en milieu hospitalier. Nous communiquons également par téléphone lorsque nous ne pouvons pas nous déplacer. Ces démarches solidaires et fraternelles ont pour but de briser la solitude et de reconforter les personnes moralement fragiles.

Notre semaine en Espagne

Du lundi 21 au samedi 26 mai 2012, notre délégation Ariège/Haute-Garonne a organisé un séjour à Blanes, sur la Costa Brava, pour quatre-

vingt-treize participants, dans un hôtel 4 étoiles, en pension complète, avec deux sorties culturelles au Musée de la Catalogne et au Musée Guell, à Barcelone, ainsi qu'une soirée-spectacle. Notre journée festive

Le mercredi 24 octobre 2012, journée-rencontre organisée avec nos allocataires et amis au domaine de Saint-Cassian, à Muret. Cent-vingt-quatre convives se sont retrouvés dans une ambiance fraternelle autour d'un excellent repas, en présence de MM. Albert Cazaux (président), René Peyre (administrateur), François Vadillo (trésorier) et Alain Sabadie (secrétaire adjoint) de notre délégation.

Nos permanences

Notre service du Fonds social s'adresse à tous les allocataires de notre caisse de retraite CARPILIG, ainsi qu'aux professionnels en activité et aux veuves. Les camarades présents sont en mesure de vous renseigner sur les possibilités de l'action sociale pour constituer un dossier, mais aussi pour vous conseiller utilement dans vos démarches et répondre à vos questions. Vous pouvez les rencontrer tous les mardis, de 10 heures à 16 heures, à la Bourse du travail, salle 13 (premier étage), 19, place Saint-Sernin, 31 000 Toulouse, téléphone 05 61 29 84 56, où le meilleur accueil vous sera réservé.



Position de Michel TECHE, Vice-président de la Commission Nationale du Fonds Social et de l'ANDFS, Administrateur de la CARPILIG/Retraite et du Groupe Lourmel

En 2010, sans qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu, une décision des conseils d'administration de la CARPILIG/Retraite et de la CARPILIG/Prévoyance a fait transférer le budget de l'ANDFS du Fonds Social Prévoyance vers celui du Fonds Social Retraite financé par l'ARRCO.

Bien qu'il n'y ait rien à cacher, il était prévisible que l'ARRCO intervienne dans le fonctionnement et le financement de l'ANDFS, ne laissant plus de liberté aux administrateurs de la Retraite et de la Prévoyance de décider de l'avenir de l'ANDFS.

C'est pourquoi, il y a quelques années en arrière, la Commission Nationale du Fonds Social avait pris justement la décision de transférer l'ensemble du budget de l'ANDFS vers le budget de la Prévoyance.

En tant que Président en 2010, j'avais alerté sur les dangers que représentait ce transfert qui a été décidé dans l'opacité la plus totale et le moins que l'on puisse dire, de manière anti démocratique, puisque demandé par le seul syndicat Force Ouvrière.

Aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli, et mes craintes de 2010 se révèlent au grand jour.

Derrière tout cela se cachent évidemment des phénomènes politiques inavoués à tous les niveaux et la représentativité syndicale est bien loin d'être prise en compte !

Lors du conseil d'administration de l'ANDFS du 21 novembre 2012, les administrateurs nationaux en charge de région de l'ANDFS présentés par la CGT et élus(es) lors de l'assemblée générale de l'ANDFS à Montpellier, ont défendu avec force l'avenir de celle-ci, et ont proposé une motion exprimant notre désaccord à présenter aux administrateurs des conseils d'administration de la Retraite et de la Prévoyance du 11 décembre 2012.

Cette motion a été rejetée sans aucun soutien des autres organisations syndicales de salariés et notre demande de vote a été refusée par un représentant du collège patronal considérant qu'il n'y a pas à répondre à la CGT et qu'ici (au Groupe Lourmel) on ne fait pas de politique, le même qui, il y a quelques temps, disait que son vote contre la création d'un groupe de communication était politique car la CGT y aurait été majoritaire.

A chacune et chacun d'apprécier !



A ce stade, nous ne sommes pas des partenaires sociaux mais simplement des acteurs sociaux, bien que soyons majoritaires au niveau de l'ANDFS et la première organisation syndicale au niveau du pays.

Là aussi, chacune et chacun pourra méditer sur la démocratie !

Avec Denis REMANDE, administrateur au conseil d'administration de la CARPILIG/Retraite et moi-même avons ressenti un mépris pas seulement pour nous-mêmes mais pour toutes celles et ceux délégués(es) de l'ANDFS depuis plusieurs décennies et quelle que soit l'appartenance syndicale.

Au-delà de ce mépris et des interrogations que tout cela engendre sur l'avenir de l'ANDFS mais aussi du Groupe Lourmel, au-delà de la colère provoquée, ne baissez pas les bras, continuez à travailler pour les intérêts de nos actifs et retraités car la déception ne doit pas être synonyme de démission. N'aidons pas ceux qui ne portent aucun intérêt à l'ANDFS et qui souhaitent la détruire.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Bonne fin d'année à toutes et à tous, et recevez mes plus cordiales salutations et toutes mes amitiés.

Michel TECHE
Vice-président de la Commission Nationale du Fonds Social et de l'ANDFS

Maurice Pla nous a quittés

Notre camarade et ami pour nombre d'entre nous, Maurice Pla, a quitté définitivement la scène de la vie au mois d'août dernier, à l'âge de 83 ans.

Maurice a été un grand serviteur de nos professions du Livre, dans lesquelles il s'est investi durant sa carrière professionnelle.

Entré en activité dans les années 1944 comme apprenti typographe, il a travaillé après la Libération, dans des journaux disparus par la suite, avant de poursuivre sa carrière à l'imprimerie Privat. Puis, en 1960, il entre à « La Dépêche du Midi » en tant que typographe-linotypiste, avant d'être détaché, à l'avènement des nouvelles techniques d'imprimerie, pour devenir guide chargé de l'accompagnement de nombreux visiteurs curieux des nouvelles installations du journal.

Il fut également administrateur de la mutuelle de notre entreprise. Parallèlement à son activité professionnelle, Maurice exerça les fonctions de directeur des Cours professionnels du Livre de Toulouse, avant le transfert de ceux-ci vers l'enseignement technique.

La retraite arrivée, il intégra automatiquement la section syndicale des retraités du Livre CGT, mais

également la commission des retraités du comité d'entreprise de « La Dépêche du Midi », dont il exerça le secrétariat durant de nombreuses années au cours desquelles il créa « Le Lien », bulletin des retraités du journal.

On peut constater ainsi le dévouement désintéressé déployé par Maurice Pla durant toute sa vie. Pour tout cela, respect !

A son épouse et tous les siens, les camarades de notre section syndicale de retraités du Livre CGT adressent leurs très sincères condoléances.

Jacques Filouse.



Remember !

Notre section de l'ANDFS CARPILIG a déploré la disparition de son trésorier adjoint et ami, **Jean Chausson**, au mois de juin 2012. La délégation de notre association lui a rendu hommage lors de la journée rencontre du mercredi 24 octobre dernier et présente ses très sincères condoléances à sa famille.

*José Gonzalez
Secrétaire*

Sortie culturelle annuelle

Les anciens ne craignent pas l'eau froide

Le jeudi 7 juin 2012 nous étions trente-trois de notre section de retraités à participer à la sortie annuelle à Sète.

Notre sympathique voyageur habituel, M. Arthus, a pris la route à 6 heures. Notre première halte se fit sur une aire de l'autoroute afin de prendre un très copieux et varié petit déjeuner prévu par notre transporteur, comme lors de chacune de nos sorties. Nous poursuivons ensuite notre voyage jusqu'à destination.

Nous débutons par une visite sur la tombe de Georges Brassens. Nous reprenons ensuite le car pour accéder au sommet du mont Saint-Clair. Malgré un temps brumeux, nous pouvons apprécier le panorama sur la ville et ses rivages. Nous poursuivons alors jusqu'au port pour une promenade le long des quais.

Après un repas copieux et apprécié à La Peyrade, nous avons visité une cave de muscat et dégusté ce délicieux apéritif aux saveurs variées.

Quelques achats effectués, nous avons repris le bus pour le retour, avec un arrêt sur les plages d'Agde, où certains courageux n'ont pas hésité à tremper leurs pieds dans l'eau salée, mais un peu fraîche pour la saison.

Arrivés à Toulouse et en attendant la prochaine sortie, nous nous sommes quittés, enchantés par cette belle et excellente journée conviviale passée entre amis.



Droit aux vacances de qualité pour tous

Le SILPAC CGT 31 y participe !

Depuis maintenant trois ans, l'association "Les Amis de l'Imprimerie et de JOB", le SILPAC CGT 31 cotisent à Tourisme-Loisirs-Culture (TLC), dont deux camarades du SILPAC CGT 31 siègent au conseil d'administration. Tous les adhérents de l'association, ainsi que les syndiqués dont les syndicats cotisent aux "Amis de l'Imprimerie et de JOB", bénéficient des nombreux avantages proposés par TLC, tant en matière de vacances que de billetteries à prix réduits. L'association du tourisme social de la CGT Midi-Pyrénées est plus que jamais nécessaire, face à une situation économique et sociale difficile, aggravée par la crise financière qui frappe les plus démunis. C'est dans ce contexte de régression sociale généralisée que plus de 54 % de salariés ne partent pas en vacances, et vont s'ajouter désormais à tous ceux dont la baisse du pouvoir d'achat conduira à se priver en premier lieu de loisirs, sorties et vacances.

Il ne faut surtout pas oublier que le droit aux vacances est un droit imprescriptible.

En adhérant à TLC Midi-Pyrénées nous avons adhéré à une association loi 1901, qui se trouve sur le terrain revendicatif du droit à la culture, aux loisirs et aux vacances de qualité pour tous. Depuis 2012, TLC favorise l'accès aux vacances des retraités dans des villages, en pension complète, pour une semaine à prix coûtant. Pour les privés d'emploi, même démarche avec Bourse Solidarité Vacances. N'hésitez pas à contacter l'association. Vous voyez que TLC et son réseau sont porteurs de valeurs émancipatrices et d'innovations sociales et ont la capacité de mutualiser les moyens et les actions solidaires. C'est ensemble que nous gagnerons le droit aux vacances de qualité pour tous, c'est pourquoi "Les Amis de l'Imprimerie et de JOB" et le SILPAC CGT 31 ont non seulement adhéré à ces valeurs, mais participent activement à faire vivre et développer l'outil de tourisme social de la CGT Midi-Pyrénées.

Philippe Moitry.

Tourisme Loisirs Culture

(Réseau ANCAV TT)

Votre association de tourisme social



Tourisme Loisirs Culture Midi-Pyrénées
3, rue Merly - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 29 83 29 - Fax. 05 61 23 88 34

En adhérant à TLC nous vous proposons :
Des locations à la mer, à la campagne, à la montagne ...
Des voyages en France et à l'Etranger
Des réductions sur les forfaits ski dans les Pyrénées, Alpes, Jura...
Des réductions sur la billetterie cinéma, concerts etc.



Horaires d'ouverture :
lundi, mercredi, vendredi :
10h00 à 12h00 et
14h00 à 17h00
mardi et jeudi :
13h00 à 17h00



www.ancavtt.asso.fr
www.tlcmidipyrenees.fr